

Réglementations, normes et spécifications techniques : état de la question

En cette fin d'année et en vue de la nouvelle année, nous souhaitons dresser un aperçu de l'état de la question des nombreuses réglementations, normes et spécifications techniques, qui sont importantes pour nos produits et leurs applications. Dans ce qui suit, nous indiquons quelles sont les versions actuellement en vigueur et quels documents sont en cours de révision ou en préparation, avec un calendrier éventuel pour leur publication. (Cette liste n'est pas exhaustive.)

Réglementations européennes et spécifications techniques applicables au secteur

CPR Construction Products Regulation

“Regulation (EU) N° 305/2011 of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 laying down harmonized conditions for the marketing of construction products and repealing Council Directive 89/106/EEC”

Ce règlement constitue la base de l'harmonisation européenne des spécifications techniques pour les produits de construction et fixe, entre autres, les exigences relatives à l'établissement de la «déclaration de performance» (DoP) et à l'apposition du marquage CE.

Le processus de révision a été lancé, mais il existe encore beaucoup d'incertitudes quant à la mesure dans laquelle ce règlement sera révisé ou éventuellement abrogé.

Toutes les informations ainsi que les «actes d'exécution et les actes délégués dans le cadre du CPR» sont disponibles à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/growth/sectors/construction/product-regulation_en

EPBD Energy Performance of Buildings Directive

“Directive (EU) 2018/844 of the European Parliament and of the Council of 30 May 2018 amending Directive 2010/31/EU on the energy performance of buildings”

Cette directive révisée doit être transposée par les Etats membres de l'UE dans la législation pertinente d'ici au 10 mars 2020.

Plus d'infos : <https://ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/energy-performance-of-buildings/energy-performance-buildings-directive>

Normes de produits harmonisées européennes

- *NBN EN 771-1: 2011 + A1: 2015 Specification for masonry units - Part 1: Clay masonry units*
Ceci concerne la norme de produit de 2011, combinée à un addendum de 2015, traité dans un seul document.
- *NBN EN 1344: 2013/AC: 2015 Clay pavers - Requirements and test methods*
Ceci concerne la norme de produit de 2013, complétée par un corrigendum, c'est-à-dire deux documents qu'il faut interpréter ensemble.

Le processus d'actualisation des normes de produit harmonisées européennes est difficile en raison du manque de clarté des lignes directrices de la Commission européenne sur les normes de produit harmonisées.

Par exemple, la norme de produit européenne pour les briques (EN 771-1) doit être mise à jour de toute urgence en raison de la publication de la norme d'essai NBN EN 772-22: 2019 pour la détermination de la résistance au gel des briques. (Voir aussi notre article dans TCC 164)

S'agissant de normes européennes, ces normes de produit ne sont disponibles, une fois publiées, qu'en Anglais, Français et Allemand (les trois langues européennes officielles ...). En ce qui concerne la série de normes pour les éléments de maçonnerie (EN 771- ..), il existe actuellement une initiative nationale pour la traduction en Néerlandais.

Normes de calcul européennes (voir aussi «Annexes nationales»)

- *NBN EN 1996-1-1 +A1 (2013) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-1 : Règles générales pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée*
- *NBN EN 1996-1-1 +A1 (2016) Annexe nationale*
- *NBN EN 1996-1-2 (2005 + AC:2010) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2: Règles générales - Calcul du comportement au feu*
- *NBN EN 1996-1-2 (2019) Annexe nationale*
- *NBN EN 1996-2 (2006 +AC: 2009) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 2 : Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries*
- *NBN EN 1996-2 (2010) Annexe nationale*
- *NBN EN 1996-3 (2006 + AC: 2009) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 3 : Méthodes de calcul simplifiées pour les ouvrages en maçonnerie non armée*

- *NBN EN 1998-1 (2005 + AC:2009) Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1: Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments*
- *NBN EN 1998-1/A1 (2013) Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments*
- *NBN EN 1998-1 (2011) Annexe nationale*

Tous les Eurocodes sont en cours de révision. Les versions finales (révisées) sont attendues pour 2020-2021. Plus d'infos : www.NBN.be

Réglementations nationales et spécifications techniques applicables au secteur

Règlement de performance énergétique

Pour la situation la plus récente concernant les réglementations nationales en matière de performance énergétique, nous renvoyons aux sites web pertinents par région.

Région flamande : <https://www.energiesparen.be/>

Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/fr/performance-energetique-des-batiments.html?IDC=6148>

Région de Bruxelles-Capitale :

<https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/obligations/la-performance-energetique-des-batiments-peb-0>

La transposition de la directive européenne EPBD est une compétence exclusivement régionale. La révision a un impact sur la conception du règlement de performance énergétique pour les constructions neuves et les rénovations énergétiques lourdes ainsi que sur les inspections de systèmes techniques constructifs. Le règlement de performance énergétique est géré actuellement depuis la plateforme PEB, une collaboration entre les trois Régions. Environ 90% de la méthode de calcul est commune aux trois Régions. Les exigences imposées en matière de performance énergétique sont, quant à elles, définies par région. La révision de EPBD demande par ailleurs aux Etats membres d'établir une stratégie claire en matière de rénovation et une méthode pour la certification de performance énergétique des bâtiments existants. La certification de performance énergétique est actuellement transposée en Belgique par l'EPC en Flandre, le certificat PEB en Wallonie et le certificat PEB à Bruxelles. Auparavant, certaines de ces exigences faisaient partie de la EED.

Réglementation incendie

Toutes les exigences en matière de réaction au feu des matériaux de construction et de comportement au feu des éléments constructifs sont regroupées dans les annexes à l'Arrêté Royal du 7 juillet 1994 «Normes de base pour la prévention incendie» et ses modifications (e.a. A.R. du 19 décembre 1997, A.R. du 7 décembre 2016).

Cela concerne les exigences légales auxquelles les nouveaux bâtiments doivent satisfaire en matière de sécurité incendie en Belgique.

En ce qui concerne la «propagation du feu par les façades», les scénarios suivants et les exigences y relatives sont déjà reprises dans la version actuelle de ces normes de base :

- «Propagation au feu par la surface de la façade» : exigences pour la «réaction au feu de la couverture de façade»
- «Propagation au feu entre deux compartiments» : exigences pour la «résistance au feu des éléments constructifs» (liaison plancher/façade et élément de façade).

Le scénario de «Propagation au feu du système de façade» (matériaux inflammables, lame d'air, ...) fait actuellement l'objet d'une révision des normes de base.

Le texte «HR 1762 Façades - Gevels» pour cette proposition de révision a été approuvé par le Haut Conseil et sera ajouté au prochain texte modificatif de l'A.R. du 7 juillet 1994.

La publication pourrait se faire fin 2020, début 2021. En attendant, les avis des pompiers en cas de demandes de permis (constructions neuves) peuvent déjà se baser sur cette proposition de modification.

Pour plus d'infos sur la législation et réglementation, nous renvoyons vers les sites internet :

- <http://www.fireforum.be/>
- <https://www.besafe.be/fr/legislation/arrete-royal-du-7-decembre-2016-normes-de-base-en-matiere-de-prevention-contre>

Spécifications techniques

- *STS 71-1 (mars 2012) «Post-isolation des murs creux par remplissage in situ de la coulisse ayant une largeur nominale d'au moins 50 mm»*
- *STS 71.2 (en développement) «Systèmes d'isolation extérieure des façades»* : publication prévue en 2020
- *STS 22 «Maçonnerie»*

Le processus de révision des spécifications techniques «*Maçonnerie pour construction basse (1987)*» a débuté déjà en 2009.

Entretemps, le STS 22 a été subdivisé en quatre parties ; l'état d'avancement est donné ci-après :

- *STS 22-1 (août 2019) «Maçonnerie pour construction basse - Matériaux»* : publié
- *STS 22-2 (août 2019) «Maçonnerie pour construction basse - Stabilité»* : publié
- *STS 22-3 (en préparation) «Maçonnerie pour construction basse - Propriétés thermiques, isolation acoustique, résistance au feu et étanchéité à l'air»* : publication prévue début 2020
- *STS 22-4 (en préparation) «Maçonnerie pour construction basse - Exécution générale de la maçonnerie»* : publication prévue début 2020

Plus d'infos : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/secteurs-specifiques/qualite-dans-la-construction/specifications-techniques-sts>

